

# Sensibilisation au harcèlement

Cours en visioconférence • Code : CVHAR

## Objectifs :

La formation de prévention du harcèlement vise à fournir des connaissances essentielles sur le harcèlement scolaire. Elle permet de maîtriser les différentes classifications et types de harcèlement (bullying, mobbing, intimidation, racket, etc.), et de développer une expertise en santé mentale pour comprendre les rôles des professionnels de la psychiatrie et de la psychologie.

Les participants apprendront à reconnaître les signes cliniques et psychologiques du harcèlement chez les enfants, à évaluer son impact sur leur santé mentale et physique, et à clarifier les concepts de harcèlement et cyberharcèlement pour une compréhension plus nuancée. La formation inclut également une familiarisation avec le cadre légal relatif au harcèlement, ainsi que les responsabilités parentales et des institutions scolaires. Enfin, elle propose des stratégies d'intervention concrètes pour agir efficacement et comprendre les résultats attendus de ces actions.

## Destinataires :

- **Éducation** : Enseignants, directeurs d'écoles, conseillers scolaires, personnel éducatif
- **Santé et Bien-être** : Psychologues scolaires, psychiatres, médecins scolaires, infirmiers scolaires, thérapeutes, conseillers
- **Secteur Social** : Assistants sociaux, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux, médiateurs
- **Sécurité** : Policiers en délinquance juvénile, agents de prévention, agents de sécurité scolaire
- **Administrateurs et Décideurs** : Responsables d'institutions scolaires/universitaires, collectivités locales, membres de conseils d'administration
- **Parents et Associations** : Associations de parents, groupes de soutien aux victimes, parents concernés
- **Professionnels du Droit** : Avocats en droit familial/enfance, conseillers juridiques scolaires
- **Formateurs et Consultants** : Formateurs en développement personnel, consultants en gestion des conflits/harcèlement
- **Technologies de l'Information** : Spécialistes cybersécurité, modérateurs de plateformes en ligne, responsables de sécurité numérique ;

Cette formation s'adresse à tous les professionnels concernés par la prévention et la gestion du harcèlement scolaire.

**Prérequis** : Tous niveaux

## Pédagogie :

- L'enseignement est dispensé à de petits groupes de participants (minimum de 7 personnes et un maximum de 15 personnes). L'apport des connaissances est renforcé par un dialogue permanent entre les étudiants et le professeur pour une meilleure efficacité.
- Un fascicule de travail est remis à chaque participant

## Modalités de formation :

Cette formation aura lieu en visioconférence

🕒 18h à 21h

sauf 17 mai 2025 : 🕒 09h à 12h

📅 Du 29 avril 2025 au 27 mai 2025

21 heures réparties sur 6 journées de formation.  
1 journée : 3h00 de formation

Voir le planning au dos →

## Tarif du cursus :

Au comptant : **1 050,00€ TTC**

En 5 mensualités : **5 x 210,00€ TTC**

En convention : **1 400,00€ HT\***

\*Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement



Vous avez une question ?  
Vous souhaitez des informations ?  
Appelez **Magalie**  
au **01 44 34 23 28**

Retrouvez toutes nos formations sur notre site :  
**www.cnpg-formation.com**

## CNPG FORMATION

• Établissement d'enseignement Supérieur Privé enregistré auprès de l'Académie de Versailles sous le N° 0952166N

• N° de déclaration d'activité de formation :  
11 75 54354 75





Formation dispensée par  
**Elisabeth ANGEVIN**

- Psychologue-Psychothérapeute ADELI
- Neuropsychologue
- Victimologue EMDR

### PLANNING SESSION 2025

6 JOURS / 21h - En visioconférence

<b>Avril</b>	29/04	18h à 21h
<b>Mai</b>	06/05	18h à 21h
	17/05	09h à 12h
	19/05	18h à 21h
	20/05	18h à 21h
	27/05	18h à 21h

### Modalités d'évaluation :

Evaluation de fin de formation avec un dossier à rendre à l'écrit présentant un cas pratique, sa description, la prise en charge et l'exposé des arguments du pourquoi avoir choisi telle ou telle solution.

### Déroulement et pédagogie :

L'enseignement est dispensé à de petits groupes de 7 personnes à 15 personnes, afin de favoriser l'interactivité et le dialogue. La pédagogie est active et interactive.

Tout est mis en œuvre pour permettre à l'apprenant.e d'avoir les connaissances théoriques et fonctionnelles.

**Flashez-moi !  
Téléchargez-moi !**

Scannez ce QR Code pour retrouver cette fiche dans votre téléphone



# Sensibilisation au harcèlement

Cours en visioconférence • Code : CVHAR

### Méthodes mobilisées :

- Théorie, mise en pratique, exemples concrets, protocoles, exposé,
- Question-réponse, Une documentation de travail est remise à chaque participant

**Durée :** Formation de 21 heures en Visioconférence sur 6 jours (voir le planning en page 2)

### PROGRAMME :

#### I - Théorie et Définitions (1ère partie : 2 ½ journées)

I.1- Harcèlement : pour une définition

- Harcèlement
- Cyberharcèlement

I.2 - Harcèlement : pour une classification

- Bullying
- Mobbing
- Intimidation
- Racket

I.3 - Cyberharcèlement et classifications

- Harassment
- Flaming
- Sexto
- Happy Slapping (vidéo-lynchage)
- Slut Shaming
- Autres formes de cyberharcèlement

I.4 - Protagonistes

- Harcelé(e)
- Harceleur
- Hater

I.5 - Harcèlement et compétences des différents acteurs de santé

- Le monde médical : définition, domaine de compétences et rôles
- Champs de la Psychiatrie et de la Psychologie : pfff ... rien à voir !

#### II - Manifestations, Troubles Concomitants et Impact (2ème partie : 2 ½ journées)

II.1 - Pathologies médicales liées ou reliées

II.2 - Pathologies mentales liées ou reliées en tant que conséquences

- Le stress
- La dépression
- Les troubles obsessionnels Compulsifs (TOC)
- Les phobies
- Principaux Troubles du Comportement Alimentaire (anorexie, boulimie, hyperphagie)
- Les Inhibitions
- La scarification
- Tentative de suicide et suicide

III - Empan Juridique et Social (3ème partie : 2 ½ journées)

III.1 - Soyons bien d'accord sur ce qui est ... ou n'est pas !

- Harcèlement, cyberharcèlement, sentiment d'être harcelé : comment faire la différence vue de sa fenêtre ?

III.2 - La loi

III.3 - Les responsabilités parentales

III.4 - Les responsabilités des institutions scolaires

III.5 - Est-il possible d'agir concrètement ... et comment ?

III.6 - Et après : que peut-on en attendre ?

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Sensibilisation au harcèlement

Cours en visioconférence • Code : CVHAR

Participant

Mlle     Mme     M.    Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Entreprise

### Responsable formation

Mlle     Mme     M.    Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_ N° de SIRET : \_\_\_\_\_

Formation

Titres - Cours oraux	Dates	Financement personnel		Entreprise ou organisme HT
		Au comptant	En X mensualités	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation au Harcèlement [CVHAR]	Du 29 avril 2025 au 27 mai 2025	<input type="checkbox"/> 1 050 € TTC	<input type="checkbox"/> 5 x 210 € TTC	<input type="checkbox"/> 1 400 € HT*
<input type="checkbox"/> Formation en Sexothérapie [STFC-1]	Du 28 avril 2025 au 01 juillet 2025	<input type="checkbox"/> 1 075 € TTC	<input type="checkbox"/> 5 x 215 € TTC	<input type="checkbox"/> 1 390 € HT*
<input type="checkbox"/> Thérapeute en Relation d'Aide [COTRA] Mme E. Angevin	Du 16 septembre 2025 au 31 mars 2026	<input type="checkbox"/> 2 420 € TTC	<input type="checkbox"/> 6 x 403,50 € TTC	<input type="checkbox"/> 3 003 € HT*

→ Cocher la formation désirée

\*Assujéti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

### RÈGLEMENT à titre personnel

- Ci-joint la somme de : ..... € Par :     Chèque (à l'ordre de CNPG Conseil RH)     Espèces     Virement  
 Paiement par prélèvement bancaire avec notre partenaire BRED Espace  
 Paiement par carte bancaire via notre site [www.cnpg-formation.com](http://www.cnpg-formation.com)

**Chèque ou virement** : Possibilité de paiement en 5 ou 6 mensualités

**(X mensualités : 1 paiement à l'inscription et les autres les mois suivants)**

### RÈGLEMENT professionnel (en convention)

Le règlement sera effectué par  un OPCO, soit : ..... € + TVA ou  mon entreprise, soit : ..... € + TVA

**J'autorise l'enregistrement et la rediffusion du cours aux membres de ma promotion** (voir condition droit à l'image au verso)

Pour toute inscription ferme, nous retourner **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement (et CV à [contact@cnpgconseil.com](mailto:contact@cnpgconseil.com))**. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

### FACTURATION

Etablissement à facturer si différent : \_\_\_\_\_

Cachet, signature de l'entreprise et date

Signature et date du participant

Transmettez votre document à l'adresse postale ci-dessous ↓

**CNPG FORMATION 48 rue de Marseille - 60590 FLAVACOURT**

[www.cnpg-formation.com](http://www.cnpg-formation.com)

Je soussigné(e)

Madame  Monsieur

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Société (éventuelle) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Veillez cocher la mention d'acceptation :

J'autorise à titre gratuit : CNPG FORMATION – 26-28 rue de Londres – 75009 PARIS à transmettre la rediffusion du cours dont je suis inscrit pour un usage de replay pédagogique et pour une durée limitée à 8 jours, aux élèves de la même promotion.

Je m'engage à ne jamais conserver sous toutes ses formes (images, vidéos ou bandes sonores) ces enregistrements de cours, et exclue toutes diffusions auprès de prospects, clients ou autre tiers, à des fins ou non d'usages commerciaux\*.

CNPG Formation s'engage à ne pas conserver et/ou exploiter votre image et voix à des fins ou non d'usages commerciaux\*.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

\*Sous peine de l'article 226-1 et 226-8 du Code pénal qui prévoit la possibilité d'un an d'emprisonnement et une peine d'amende pouvant atteindre 45.000,00 euros.

Fait à :

Cachet (éventuel)

Le :

**Signature et mention « Lu et approuvé »**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

### Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non-admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.

Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.

En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

## MODALITÉS FINANCIÈRES

Les prix sont nets, le CNPG Formation n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation. Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire :

### • Par l'entreprise

Les frais de formation sont payables à réception de la facture.

### • Par un particulier

Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.

### • Par un OPCA

L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

**Conditions de règlement :** à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de :

CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 - Guichet 00382 - N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003

8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

### Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

### Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire

Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

### Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

### Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

## DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.

## DROIT A L'IMAGE ET A LA VOIX

Dans une démarche de qualité et de rediffusion, vous autorisez à titre gratuit, le CNPG FORMATION à transmettre la rediffusion du cours dont vous participez pour un usage de replay pédagogique et pour une durée limitée à 8 jours, aux élèves de la même promotion.

Vous vous engagez à ne jamais conserver sous toutes ses formes (images, vidéos ou bandes sonores) ces enregistrements de cours, et excluez toutes diffusions auprès de prospects, clients ou autre tiers, à des fins ou non d'usages commerciaux\*.

CNPG Formation s'engage à ne pas conserver et/ou exploiter votre image et voix à des fins ou non d'usages commerciaux\*.

\*Sous peine de l'article 226-1 et 226-8 du Code pénal qui prévoit la possibilité d'un an d'emprisonnement et une peine d'amende pouvant atteindre 45.000,00 euros.